Annexe 2 au CCAP

PENALITES

Art. CCAP	Fait générateur	Pénalité journalière ou forfaitaire (dérogation au CCAG Travaux)
8.2	Pénalités de retard / exécution des travaux	1/1000ème montant des travaux, sans minimum
8.3	Absence aux réunions de chantier	200 € / absence
8.4	retard dans le repliement des installations de chantier	200 € / jour
8.5	retard dans la remise des documents après exécution	200€ / jour / document
8.6	retard dans la transmission de l'attestation d'assurance	200 € / jour
8.7.1	Non-respect des délais d'intervention et de rétablissement sous garantie et en maintenance curative	500 € / dépassement + 200 € / jour
8.7.2	Non-respect des clauses environnementales	200 € / constatation
8.8	Retard sur levée des réserves	200 € / jour
8.8	Retard sur remise des documents d'exécution au MOE	200 € / jour / document
8.8	Retard sur remise du PGC avant début chantier	200 € / jour / document
8.8	Retard sur remise du programme d'exécution des travaux nécessaires à l'élaboration du calendrier détaillé d'exécution	200 € / jour
8.8	Retard suite autres prescriptions CT, SPS ou MOE	200 € / jour / prescriptions
8.8	Retard dans le nettoyage de chantier au-delà du délai fixé par la mise en demeure du maître d'œuvre	500 € / jour
8.8	Retard dans l'évacuation des gravois au-delà du délai fixé par la mise en demeure du maître d'œuvre	500 € / jour
8.8	Retard dans la demande d'acceptation d'un sous-traitant au-delà du délai fixé par la mise en demeure du maître d'œuvre	500 € / jour
8.8	Non-respect des prescriptions relatives à la sécurité, au gardiennage, à l'hygiène, à l'organisation et la signalisation générale du chantier	500 € / constatation
8.8	Non-respect des dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel	200 € / constatation
8.8	Dépôt de gravois en dehors des zones prescrites à cet effet	200 € / constatation
8.8	Dépôt de déchet(s) dans une benne non appropriée	200 € / constatation
8.8	Dépôts sauvages, brûlage ou enfouissement de déchets	1 500 € / constatation
8.8	Stockage de produits ou matériels en zone interdite	200 € / constatation
8.8	Matériel de chantier non-conforme	200 € / constatation
8.8	Non-respect du plan de circulation	200 € / constatation
8.8	Nettoyage non effectué	200 € / constatation + 60 € / heure
10.8	Non remise des bordereaux de suivi des déchets	200 € / constatation